

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du JEUDI 15 Décembre 1791.

\* Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup>. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.

## A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Liège, du 8 décembre.

LES grands préparatifs pour faire dans notre pays un cantonnement de vos émigrés françois, n'existent encore que dans vos feuilles de Paris. Où voulez-vous donc que vous placions tous ces gens-là ? A la citadelle : il n'y a point de logemens ; ils ont été détruits : vous savez-bien que nous les avons démolis, en voulant imiter votre destruction de la Bastille. On les répare, il est vrai, mais de loag-tems ils ne seront habitables. Est-ce dans le pays de Stavelo que vous soupconnez des préparatifs de rassemblement ? Mais il n'y a pas là d'habitations : vos émigrés seroient obligés de loger à la belle étoile, & la saison ne le permet gueres. Ce qu'il y a de vrai, c'est que du moins jusqu'à présent, il n'y a ici aucun indice de rassemblement guerrier. Nous avons quelques françois, mais ils vivent en simples particuliers. On a fait quelques commandes d'armes, mais en petit nombre. Ce qui se fabrique le plus ici, sont des selles, des charriots, & d'autres instrumens de cette sorte. Encore ne voyon-nous faire que des charriots autrichiens, dont chacun se paie onze louis ; & c'est dans les villages des environs qu'on les fabrique.

## P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 9 décembre.

Le peuple brabançon qui, l'année dernière, a si efficacement employé les orémns, les processions & les neuvaines contre un peloton de troupes autrichiennes, est invité à recourir aujourd'hui aux mêmes armes, par des affiches marquées au coin de la bêtise & de la superstition. Hier cependant les dévots furent peu nombreux dans la collégiale de Sainte-Gudule. A ce moyen, les fanatiques en joignirent un autre plus capable de séduire, sur-tout la jeunesse. Ils vont répétant par-tout que les vrais patriotes partent en foule, pour se rassembler dans plusieurs points ; que là où ces rassemblemens existent, ils portent librement la cocarde brabançonne, s'exercent aux évolutions militaires, reçoivent une forte solde, &c. Ces bruits entretiennent la fermentation dans tous les ordres. La conclusion des débats qui occupent le gouvernement & les états, paroît plus éloignée que jamais. Tous les moyens conciliatoires paroissent épuisés ; tout annonce que le ministère ne se départira pas du plan qu'il s'est formé : d'un autre côté, les états paroissent déterminés à ne pas abandonner le leur.

Notre ville se purge peu-à-peu de vos émigrés. Puiffe-t-il ne nous rester bientôt que ceux qui, malgré leurs principes aristocratiques, ont obtenu notre estime par leur conduite sage & honnête ! La misère en chasse chaque jour un grand nombre qui laissent leurs locataires, & beaucoup d'artisans

désespérés de s'être livrés trop aveuglément à leurs infidieuses promesses. C'est quand ils voient la porte de la prison s'ouvrir devant eux, qu'ils disparaissent furtivement, ne laissant pour nantissement qu'un porte-manteau ou un coffre vuides. Les officiers recruteurs arrêtés à Orléans, ont été élargis, avec ordre de quitter les provinces belgiques. Vos émigrés tirent de grands succès de cette indulgence de notre cour. Elle n'est cependant qu'un effet de la modération de notre gouvernement.

P. S. Le gouvernement vient, dit-on, de fixer le terme de vingt-quatre heures aux états, pour en obtenir une réponse cathégorique.

### Fin des représentations des états de Brabant.

Enfin, les états convaincus de l'importance de cette vérité, convaincus de l'importance de leurs devoirs ; & de cette situation sur laquelle tout le Brabant a les yeux ouverts, voulant éloigner aussi, autant qu'il dépend d'eux, la fâcheuse alternative de trahir leurs devoirs ou de paroître désobéissans, en refusant un *ultimatum* qu'il n'est pas en leur pouvoir d'accepter. Les états croyent pouvoir supplier très-humblement sa majesté, par le canal de vos altesses royales, toujours si portées pour tout ce qui peut procurer le bien du peuple & celui du souverain, de daigner agréer ce que sa majesté a accordé à ses autres états, & notamment à ceux de la Lombardie : « de pouvoir envoyer des députés chargés « de représenter aux pieds du trône, l'impossibilité où sont « les états de souscrire à l'*ultimatum* qui leur a été présenté, « de pouvoir tenir un de ses députés à Vienne, pour ex- « pliquer & appaiser les difficultés, & servir en même tems « de témoins & de gage de la conduite des états, de leur « confiance & de leur attachement au souverain, ainsi qu'à « leur constitution ; constitution qui doit faire leur félicité « mutuelle, le tout sur le pied & de la même manière que « sa majesté a daigné le trouver bon pour les états de Lom- « bardie. En attendant & durant cette espede d'*interim*, le « conseil, dans la composition actuelle & provisoire, admi- « nistreroit la justice dans tous les cas qui ne regardent pas « les affaires publiques, ni la sanction des loix. Quant aux « objets de l'administration des états pendant les troubles, « ces objets, & toutes les demandes en indemnité (faites ou « à faire) seroient traités & arrangés sur le pied que sa « majesté a déjà ordonné & réglé pour les autres provinces, « comme il a été reconnu juste que cela fût, & comme il ne « doit pas être moins juste en Brabant : au moyen de quoi : « il sera satisfait à toutes les réclamations des particuliers. « En conséquence, & dans la ferme confiance que leurs « très-humbles représentations seront suivies de tout le succès « qu'ils ont lieu d'en attendre, les états regarderont, comme « ils regardent déjà-présent leurs résolutions du 24 & 25 « mai, & 16 juillet derniers, en tant qu'elles concernent la « composition actuelle du conseil de Brabant, comme non « avenues & supprimées, ainsi qu'elles viennent de l'être par « résolution de ce jour. »

Dans cette même confiance, les deux premiers ordres vic-

ment de consentir purement & simplement, & sur le pied ordinaire, les subsides demandés pour cette année, & ils viennent de consentir également que le produit des impôts du terme courant soit employé d'abord à sa destination.

Nous sommes, &c.

Les prélats, nobles & députés des chefs-villes,  
représentant le tiers-état de Brabant.

De notre assemblée générale, tenue à Bruxelles le 15 novembre 1791.

### FRANCE.

Extrait du courrier d'Avignon, du 8 décembre.

Les cloches de cette ville ont annoncé pendant trois jours le service funèbre qui a été célébré avant-hier dans l'église métropolitaine, pour les malheureuses victimes massacrées les 16 & 17 octobre. On a élevé à cet effet, au milieu de l'église, tapissée d'un bout à l'autre, de la manière la plus lugubre, un catafalque représentant la tour funèbre où elles avoient été jetées. On y voyoit au milieu un tombeau où étoient divers emblèmes, & d'où pendoient des écharpes municipales. Au sommet du catafalque étoit représentée la ville d'Avignon éplorée. Le sarcophage étoit surmonté d'un baldaquin, entouré de quatre bandes noires semées de larmes, & on lisoit aux deux faces du mausolée ces inscriptions :

La furent entaillés & l'époux, & la mère,  
Et le fils expirant sur le corps de son père :  
Le règne des forfaits ne dure pas long-tems,  
Et la loi vengera la mort des innocens.

Aux deux côtés du mausolée on voyoit ces deux quatrains :

Tigres, qu'avez-vous fait ? A jamais de vos crimes  
L'avenir frémit à entendre les horreurs,  
Et vivement touché du sort de vos victimes,  
L'homme, dans tous les tems, leur donnera des pleurs  
Dans cette sombre tour, toit est plein de leurs crimes ;  
Son aspect seul suffit pour nous glacer d'horreur ;  
Le cri des malheureux, le nombre des victimes,  
N'avoient pas assouvi leur barbare fureur.

Les commissaires du roi, M. de Choisy, général des troupes, & la municipalité, ont assisté à cette cérémonie lugubre. . . . .  
Le 28 du mois dernier, messieurs les commissaires ont publié une proclamation par laquelle ils divisent provisoirement le territoire d'Avignon & du Comtat en deux districts. Avignon & Carpentras sont divisés en cantons.

De Paris, le 15 décembre.

On assure que MM. de Sisolin & de Stael, ambassadeurs de Russie & de Suède à la cour de France, vont quitter cette résidence ; ce qui ne seroit point étonnant, puisqu'on persiste, à Peterbourg & à Stockholm, à méconnoître les ministres de France.

Les députés du Havre ayant été introduits auprès du roi, ils ont présenté à sa majesté l'adresse suivante.

Adresse des citoyens du Havre au roi.

SIRE,

Députés par les citoyens de la commune du Havre, nous venons déposer dans le sein paternel de votre majesté nos vives alarmes. Les citoyens du Havre ont vu avec attendrissement & reconnaissance les mesures efficaces que vous avez ordonnées pour secourir nos frères de Saint-Domingue, victimes de la plus terrible révolte. Nous nous sommes empressés de secourir vos vœux bienfaisants, en vous offrant nos navires & nos personnes. L'activité de vos ministres a tout préparé selon votre volonté ; les vaisseaux sont armés & les troupes arrivées.

Sire, nous ne vous le dissimulerons pas : les motions ajoutées dans le

corps législatif ont surpris les vrais amis de la constitution : celles d'annuler le décret constitutionnel du 24 septembre, de décréter la ratification du concordat, nous ont rempli d'effroi.

Sire, vous êtes armé, par la constitution, de toute la force publique ; nous supplions votre majesté de l'employer à rétablir le calme & à maintenir la paix sur tous les points de l'empire. Nous vous en conjurons : ordonnez le départ des secours ; nous seconderons vos efforts ; nous arracherons nos frères au désespoir ; nous sauverons les fortunes des particuliers, & nous tâcherons de préserver l'état de la plaie la plus funeste.

Sire, le concordat est un acte arraché à main armée. Nous ne provoquerons pas un châtement contre les gens de couleur ; égarés sans doute ; mais à vous seul appartient, d'après l'acte constitutionnel, la sanction des loix proposées librement & spontanément par les assemblées coloniales, sur leur régime intérieur.

Sire, nous avons fait le serment de maintenir jusqu'à notre dernier soupir la constitution que vous avez acceptée. Vous en êtes le dépositaire. Si quelque main sacrilège oseroit toucher à cette arche sacrée, tous les François se rallieroient pour la conserver, & nous péririons pour elle & pour vous.

Nous sommes avec respect, &c.

(Suivent un grand nombre de signatures des citoyens du Havre).

Pour copie. (Signé) E. HOMBERG le jeune.

### SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. le Money.)

Du mardi 13 décembre. Séance du soir.

Après la lecture de plusieurs adresses & de plusieurs pétitions, les pétitionnaires ont été introduits à la barre. Le premier qui s'est présenté est M. Anacharis Cloots, orateur du genre humain.

Après avoir démontré que nos ennemis, pour détruire soudainement notre liberté, avoient calculé l'influence de la peur, montrons à l'Europe, s'est-il écrit, que nous ne craignons pas la guerre, & nous aurons la paix. . . . . Je propose donc de fixer une époque, le 20 janvier, pour la marche de trois grandes armées sur Bruxelles, sur Liège, sur Coblenz ; & je réponds que, le 20 février, la cocarde tricolore & l'air ça ira feront les délices de vingt peuples déshérés. Ce coup décisif sauvera la France & le genre humain ; car si nous nous amusons à punir de petits priaces & de gros bénéficiers, nous perdons notre tems & notre argent. La petitesse de nos mesures nous assure de grandes vengeances. Frappons fort, ou ne frappons pas du tout : frappons par-tout, ou nulle part. Les progrès rapides de Rochambeau, de Luckner, des Keilerman vers les embouchures de l'Elbe, de la Meuse, de la Moselle & du Rhin donneront une commotion épouvantable aux trônes environnans.

Supposons maintenant, a-t-il ajouté, que nous n'avons aucune chance favorable, & qu'il faudra tomber nos têtes sous le poids de la nécessité. Voici un dilemme à proposer au roi de Prusse, à l'électeur Palatin & à tous les rois de la Germanie : ou les François attendront honteusement les menottes que vous leur forgez, ou ils déjoueront vos manœuvres ; ils se défendront vaillamment : ils seront des agneaux ou des lions. Dans le premier cas, félicitez la maison d'Autriche de récupérer le trône de Vefailles, & de régner plus despotiquement sur la France, que la cabale anglo-prussienne ne regne sur la Hollande. On renverroit l'Autrichien Breteuil à Vienne, pour d'accord avec la Russie, narguer la Prusse & la ligne Germanique, en donnant Munster & Cologne à un frère de la reine ; & en faisant gémir les bons Bavares par le démembrement du superbe canton de Han. J'ai vu à Munich de braves citoyens verser des larmes, & maudire le Breteuil & le cabinet borain de Saint-Cloud. Léopold & Catherine se partageroient l'Allemagne & la Pologne, après leur promenade en France. Examinons le second membre de mon dilemme. Les François-lions se défendroient de manière à ne laisser ni un homme en vie ni un arbre sur pied ; ils s'enfouiraient sous les ruines de leurs porquies & de leurs chaumières : toute la France seroit une sagesse ; chaque bicoque nous retracerait le fameux siège de la Rochelle. La terre de France deviendroit esclave ; mais nous péririons libres, avec nos femmes, nos enfans & nos troupeaux. Eh bien, princes allemands, monarques du Nord & du Midi, vous voilà nageant dans le sang d'une nation exterminée. Voyons le résultat de votre croisade. L'Angleterre est là qui vous attend ; sa marine ambitieuse ne craindra plus l'armement de 45 vaisseaux François, auxiliaires de l'ingrate, de l'insolente, de l'inquisiteuriale Espagne.

Les galions du Mexique & du Pérou seront la proie de l'Anglois dominateur de toutes les mers, & conquérant de toutes les colonies. Défense aux autres nations de mettre une seule chaloupe en mer : c'est au fier léopold qu'appartient le sceptre de l'Océan ; un commerce universel mène directement à l'empire universel. Le sort des princes de l'Europe seroit plus misérable que celui des nababs du Bengale. Je défie les patriotes peureux & les aristocrates bravaches de réfuter ce dilemme.

François ! vous vaincrez indubitablement, dit l'orateur du genre humain en terminant son discours : mais, faut-il succomber, nous éviterions un désastre ignominieux ; car nous serions glorieusement la banqueroute du genre humain.

L'assemblée a applaudi au discours de M. Anacharis Cloots. M. le président lui a répondu que la France étoit la clef de la route politique de l'Europe, & que toutes les puissances étoient intéressées à la maintenir. — Le peuple françois s'est élevé à une telle hauteur, qu'il ne peut plus voir les orages que sous ses pas.

L'assemblée a accordé les honneurs de la séance à M. Cloots : elle a ordonné l'impression de son discours & de la réponse du président.

Plusieurs citoyens de Paris se sont présentés après M. Cloots, pour dénoncer la pétition des administrateurs du département de Paris. L'orateur devoit à entendre qu'on pourroit changer quelques articles de la constitution. Ce n'est pas dans le sanctuaire des loix qu'on peut venir prêcher des dogmes destructifs de la constitution, qui ne laisseroit après elle pour ses amis, comme pour ses ennemis, que l'affreux perspective de la dissolution de cet empire, de l'anéantissement des propriétés, & de toutes les horreurs de l'anarchie. Aussi s'est-il élevé des réclamations très-vives contre le pétitionnaire. Aussi M. Vaublanc, qui présidoit alors, a été vivement applaudi, lorsqu'il a répondu au pétitionnaire : *D'une main l'assemblée repoussera les ennemis de la France, & de l'autre elle tiendra la constitution, elle en respectera toutes les pages, toutes les lignes, elle défendra la France du despotisme & de la monstrueuse anarchie.*

M. Girardin n'a pas moins excité d'applaudissemens lorsqu'il a invité la majorité sage de l'assemblée à se railler autour des principes, & à se montrer toute entière, pour repousser toutes les propositions constitutionnelles. Sous prétexte de pétition, disoit-il, on s'écarte sans cesse de l'ordre du jour, l'ordre du jour n'appartient pas à des citoyens, il appartient à la France.

Les pétitionnaires ont excité encore quelques murmures, lorsqu'ils ont donné à croire que la cour de France étoit dans la coalition des puissances contre la nation françoise.

L'assemblée a passé à l'ordre du jour sur la proposition faite d'imprimer le discours des pétitionnaires. Plusieurs citoyens ont paru ensuite à la barre pour le même objet. Ils ont été très-accueillis : nous avons remarqué de beaux mouvemens d'éloquence dans les pétitions, et l'un d'eux a dit : *Si nous sommes attaqués, nous irons aux thermopyles, & nous ferons plus de trois cents.*

Le lecteur nous pardonnera de passer rapidement sur les autres députations, qui a oient toutes pour objet de dénoncer la pétition des administrateurs de Paris, & sur le rapport des troubles qui ont eu lieu le mois passé à Perpignan, afin de l'entretenir d'une affaire plus importante, pour laquelle l'assemblée a prolongé sa séance jusqu'à sept heures du matin.

M. Faucher, au nom du comité de surveillance, a fait lecture d'un procès-verbal passé par le commissaire de la section de la place Vendôme. Et voici le résultat :

Quatre particuliers se trouvant à boire dans un cabaret, un autre particulier, nommé Lucot, les aborde ; & dans une conversation familière avec eux, il leur confie qu, depuis quelques jours, il fait la ribotte aux frais des émigrans. La conversation se lie plus cordialement ; & Lucot termine

en proposant aux quatre particulier de s'engager avec lui pour l'armée de Coblenz, il leur indique la route qu'ils doivent tenir, & leur désigne MM. de Laflalle & Duval, domiciliés rue Royale, place Louis XV, comme chargés de payer les engagements.

Les quatre particuliers vont dénoncer Lucot au corps-de-garde : on se fait de lui, & il est conduit chez le commissaire, qui lui fait subir un interrogatoire, dans lequel il dénie tous les faits dont on l'accuse. Le nommé Roch, tambour du bataillon de l'Oratoire, & le sieur Richard, sergent-major du même bataillon, se trouvent compris dans cette affaire, & soupçonnés d'être les complices de Lucot, qui étoit déjà en prison.

L'assemblée a arrêté qu'ils seroient l'un & l'autre amenés à la barre : ils sont arrivés au milieu de la nuit. Ils ont été interrogés successivement ; & il est résulté de l'interrogatoire & de la déposition de plusieurs particuliers, qu'on devoit avoir été sollicités à prendre parti dans l'armée des émigrans ; 1°. que le sieur Richard n'étoit point accusable (il a été renvoyé honorablement par l'assemblée) ; 2°. que le sieur Roch est véhémentement soupçonné du délit dont on l'accuse.

L'assemblée s'est partagée sur la question de savoir si la connoissance du crime devoit être simplement portée devant les tribunaux ordinaires, ou directement devant la haute-cour nationale. M. Girardin a fortement soutenu la première opinion, & il n'a pas été combattu avec moins de vigueur. Après des débats très-long-tems prolongés, on a fait l'appel nominal pour savoir si l'assemblée étoit assez nombreuse pour porter un décret. Il ne s'est trouvé que cent cinquante membres, & la séance a été suspendue.

Séance du mercredi 14 décembre.

À l'ouverture de la séance, qui a été reprise à quatre heures & demie, M. Jaucour a fait lecture d'une lettre du roi, conçue en ces termes :

« Je vous prie, M. le président, d'annoncer à l'assemblée que je compte m'y rendre ce soir à six heures ».

(Signé) LOUIS.

M. Lacroix a pris alors la parole. Comme l'assemblée, a-t-il dit, ne connoit point les propositions du roi, je demande que le président soit seulement autorisé à lui répondre que l'assemblée délibérera sur ce qui lui sera proposé. Cette opinion a été combattue par M. Vincent, qui pensoit que l'assemblée pouvoit s'en rapporter à celui qu'elle avoit choisi pour président. La proposition de M. Lacroix a été adoptée.

Les commissaires ont été nommés pour aller recevoir le roi. Il est entré dans la salle à six heures.

Tous les membres de l'assemblée étoient debout & découverts. Voici la substance du discours qu'il a prononcé :

MESSIEURS,

« J'ai pris en grande considération votre message du 29 du mois dernier, dans une circonstance où il s'agit de la sûreté de l'empire & de l'honneur de la nation françoise ; j'ai cru devoir moi-même vous faire des propositions ; c'est ici le moment d'établir une communication entre les représentans héréditaires & les représentans élus. Vous avez désiré que je fisse connoître aux puissances étrangères que la nation françoise ne peut tolérer plus long-tems les rassemblemens sur leur territoire, & leurs sourdes hostilités. Le cri des François est la guerre ; j'ai employé tous les moyens pour prévenir cette extrémité fâcheuse ; j'ai fait des réquisitions aux François émigrans ; je me suis adressé aux princes voisins ; l'empereur a dû remplir les devoirs d'un allié fidèle. Des réponses peu mesurées ont été faites par quelques princes d'Allemagne. Représentant du peuple, j'ai senti son injure ; j'ai fait déclarer à l'électeur de Trèves que si à l'époque du 15 janvier, il ne

dispoit les rassemblemens dans ses états, je le regarderai comme un ennemi de la France. J'ai fait faire une semblable déclaration à ceux qui favorisent des rassemblemens.

» J'ai écrit à l'empereur de déployer son autorité, comme chef de l'empire, je le prie d'interposer sa médiation. Je prends en même-tems les mesures militaires.

» Quant à vous, messieurs, veillez à l'état des finances, soutenez le credit public; que vos délibérations, toujours conformes aux principes constitutionnels, prennent une marche sere & impolante qui convient aux représentans d'un grand empire; que les pouvoirs constitués se respectent pour être respectables; qu'on sache qu'ils sont distincts & non ensemis. Il est tems enfin de montrer aux nations étrangères que le peuple françois, ses représentans & son roi ne font qu'un. c'est à l'union des pouvoirs, c'est au respect dû aux autres gouvernemens que nous devons le rétablissement de l'ordre & le salut de l'empire. Quant à moi, messieurs, rien ne pourra lasser ma persévérance; il ne dépendra pas de moi que la loi ne devienne l'appui des bons citoyens, & l'effroi perturbateurs. J'ai consenti la constitution, & je ne souffrirai pas qu'on y porte atteinte. Si on ca'omme encore mes intentions, je ne m'abaisserai point à répondre par des parole. Ceux qui cherchent à examiner attentivement le gouvernement, savent que je suis profondément convaincu qu'il est beau de être le roi d'un peuple libre.

Le discours du roi a été à plusieurs reprises, interrompu par de vifs applaudissemens, lui prouve que ses intentions & celles du peuple ne sont qu'une; les vœux de la salle ont retenti long-tems du cri de vive le roi!

Le président a répondu à-peu-près par ces mots: l'assemblée prendra en considération les propositions que vous venez de faire, & vous communiquera sa détermination par un message. La sêcheresse de cette réponse, qui, sans s'écarter du décret, M. Lacroix auroit pu contenir quelque chose de plus affectueux & de plus flatteur; & où se remarquoit l'affectation d'éviter les mots sire & majesté, a généralement déplu. Pour adoucir ce qu'elle avoit de mortifiant, les acclamations de vive le roi ont recommencé plus vivement.

Le roi s'est retiré au milieu des applaudissemens & des cris de vive le roi! L'assemblée a ordonné l'impression de son discours, & l'envoi dans les 83 départemens.

M. de Narbonne a pris ensuite la parole: il a annoncé à l'assemblée que sa majesté l'avoit chargé de donner des ordres nécessaires pour que 150 mille hommes fussent rassemblés sur les frontieres dans un mois. Le ministre a ajouté qu'il n'ignoroit pas que plusieurs hommes mal-intentionnés, qui avoient cherché à provoquer cette mesure, étoient les premiers à la combattre aujourd'hui que le gouvernement l'avoit adoptée; mais il en a appelé à la nécessité & au vœu manifesté de l'assemblée nationale.

M. de Narbonne a dit alors qu'il seroit formé trois armées; que MM. Luckner, la Fayette & Rochambeau avoient été désignés par la patrie, & que la patrie & le roi ne faisoient plus qu'un; il a fini par prévenir l'assemblée qu'il alloit partir pour s'assurer par lui-même de l'état des frontieres, & qu'il avoit remis son porte-feuille au ministre des affaires étrangères, en réclamant sa responsabilité pour tous les ordres donnés en son absence.

Le discours du ministre de la guerre a été couvert d'applaudissemens. En vain M. Brissot a voulu élever la voix pour

défendre ces hommes qui veulent la paix lorsque le gouvernement veut la guerre, & qui ne veulent la guerre que lorsque le gouvernement veut la paix; l'assemblée a décrété l'impression du discours, la mention honorable au procès-verbal, & l'envoi aux départemens.

Paieient des six premiers mois 1791. Toutes Lettres.  
Cours des charges étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	39 $\frac{1}{8}$ .	Cadix.....	22.
Hambourg.....	270.	Gènes.....	135.
Londres.....	20 $\frac{1}{8}$ .	Livourne.....	145.
Madrid.....	22.	Lyon. Pay. des Saints... pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 14 décembre 1791.

Actions des Indes de 1500 liv.....	2330.	22 $\frac{1}{2}$ .	25.	20.
Portion de 1600 liv.....				
Idem, de 100 liv.....				96.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....				466.
Empr. de dec. 1782, quittance de fin.....		$\frac{1}{2}$ .	b. pair.	l. p.
Empr. de 125 millions, dec. 1784.....		14 $\frac{1}{2}$ .	$\frac{3}{8}$ .	15. 15 $\frac{1}{8}$ .
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....				21 $\frac{1}{2}$ .
Idem, sans bulletin.....		11 $\frac{7}{8}$ .	12.	11 $\frac{7}{8}$ .
Bulletin.....				98. 97.
Reconnaissance de bulletins.....				100. 99. 100.
Act. nouv. de Indes. 1425. 27. 28. 29. 30. 32. 31. 33. 34. 35. 36.				
37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 47. 46. 45.				
Caisse d'Escompte.....	4035.	40.	50.	45. 40. 42. 45. 40.
		42.	45.	40. 42. 45. 50. 45.
Demi-Caisse.....	2015.	20.	22.	24. 20. 18. 20.
Quittance des Eaux de Paris.....				560. 50. 55.
Ann. r. de 80 millions, d'oct. 1789.....		$\frac{1}{2}$ .	$\frac{3}{8}$ .	$\frac{3}{8}$ .
Assur. contre les Inc. 669. 68. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77.				78. 79. 78. 77.
Idem, à vie.....	747.	48.	49.	50. 51. 52. 51. 50. 49. 50. 51.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	93 $\frac{1}{2}$ .	$\frac{5}{8}$ .	$\frac{3}{4}$ .
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 <sup>e</sup> .....	86 $\frac{3}{8}$ .	$\frac{3}{4}$ .	
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 <sup>e</sup> .....	84.		
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 <sup>e</sup> . & 2 l. p. l.....	83 $\frac{3}{8}$ .	$\frac{3}{4}$ .	

SPECTACLES.

- Théâtre de la Nation.* Aujourd'hui, le Tartuffe, suiv. du Cercle.
- Théâtre Italien.* Aujourd. la Belle Arsene; suiv. des Petits Savoyards.
- Théâtre de la rue Feydeau.* Aujourd. la Caufarara.
- Théâtre de Mlle. Montanfier.* Auj. les Evénemens imprévus, & les Amans anglois.
- Théâtre Français, rue de Richelieu.* Auj. Charles IX; suiv. de l'Impromptu de campagne.
- Ambigu-Comique.* Aujourd. la Forêt noire ou le Fils naturel; préc. de la Servante Maitresse, & de l'Artisan philosophe.
- Théâtre Français, Com. & Lyr.* Auj. Ferdinand Cortez, ou la Veuve du Mexique.
- Théâtre de Moliere.* Auj. le Suisse de Châteauvieux, suivi de On fait ce qu'on peut, & les deux Amis Bramez.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les Soucriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

G

\*\* L  
Saint Hon  
non aille  
& Avis

LE n  
D'apr  
Hohenlo  
troupe  
que ces  
marque  
que d'au  
l'envoyé  
recevoir  
créance  
la milie

Quoiq  
ment t  
que cert  
ment de  
mes.  
Le ma  
de cette  
compte  
aucun c  
Les pr  
mens, u  
envoyé à  
pagnie à  
le comm

DÉ  
E

La vil  
près nous  
tranquill  
vous ave  
homme d  
tre en m  
à se faire  
crânes? Il  
parlant f  
c'est dans  
tendante